



LE PRÉSIDENT DE L'AGENCE NITROSOJET - COMBUSTIBLE URALINE

NE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1211-2, L. 5211-3 et L. 5211-48.

¹ VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3129-1.

NU la délibération n°22 du conseil communautaire de Rungis-Métropole du 17 avril 2009 relative à la délimitation d'arrondissements du Conseil communautaire au Préfet.

NU de distribution n°71 du Conseil communautaire de l'Agence Métropole de 10 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de sécheresse d'occupation d'habitat. Vaucluse et du Grand Comtat de Vaucluse et de l'arrondissement de Vaucluse (n°2022).

NU la détermination d'4.2 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2020 relative à l'adaptation de l'usage des localités pendant la phase des mesures de répression épidémiologiques de la Covid-19.

CONSIDÉRANT que le bâtiment central d'ESTER a été mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Timgad-Maspols par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2008,

CONSIDÉRANT que le seigneur OLEBNY a exprimé la volonté d'acquiescer des terres au sein de la Caisse pendant la phase initiale,

DECIDE

Qu'il compte de 15 septembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2025, le société ORBIV récupère l'ancien AGRV (117 m²) situé au niveau RDC et conserve les bureaux (6070, 60730 et 607340) (37 m² de bureaux) situés au niveau intermédiaire du bâtiment existant (55120, 55125, 55130) à l' Avenue d'Yver (7360) (BACCIF), d'une superficie globale de 179 m².

Le montant de la subvention s'élève à 90,00 € HT par mètre carré et par an pour les bureaux et 45,00 € HT par mètre carré et par an pour les ateliers correspondant à un taux de 25% afin de compenser les diligences engagées durant les travaux de rénovation énergétique de la Crèche par :

DÉCISION

Décision concernant la convention d'occupation provisoire phase chantier de locaux du domaine public avec la société ORIDEV

1 DOCUMENT - Publié le 1 Octobre 2025



27267.pdf
(.pdf, 1,1 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**